

Compte rendu de séance

Séance du 15 Janvier 2020

L'an 2020 et le 15 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de CATIN Régine Maire

Présents : Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme RANGER Fabienne, Mme LION Sandrine, Mme BAUDOT Martine, M. LAURENT Fabien, Mme GERVAIS Anne-Marie, Mme JOLY Marie-Claude, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. STRODIJK Augustin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAILLEUX Jacques à Mme. CATIN Régine, Mr FONT Antoine à Mme CHEVREUX Carole, M. BOURGEOIS Philippe à Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louise à Mme RANGER Fabienne, Mr BEC Éric à Mr LAURENT Fabien

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERVAIS Anne-Marie

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal sans remarque.

1) Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 d la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 1er février 2020,

Considérant la nécessité de modifier le tableau en raison des avancements de grade et des promotions internes,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Poste	Grade	Nbre Postes	Durée	POURVU
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35/35	35/35
Accueil mairie	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35/35	35/35
Responsable services techniques	Agent de maîtrise principal	1	35/35	35/35
Entretien voirie bâtiments	Adjoint technique principal 2ème classe	1	35/35	35/35
Entretien voirie bâtiments	Adjoint technique principal 2ème classe	1	35/35	35/35
Entretien voirie espaces verts	Adjoint technique principal 2ème classe	1	35/35	35/35
ATSEM	Adjoint technique principal 2ème classe	1	28,35/35	
ATSEM	Adjoint technique principal 2ème classe	1	29,66/35	29,66/35
ATSEM	Adjoint technique principal 2ème classe	1	30,10/35	30,10/35
Entretien bâtiments école maternelle	Adjoint technique principal 2ème classe	1	13,43/35	13,43/35
Entretien bâtiments cantine	Agent de maîtrise	1	35/35	35/35
Services :				
Entretien Espaces verts	CDD	1	35/35	35/35
Surveillance cantine + cours école	CDD	1	18,19/35	18,19/35
Surveillance cantine	CDD	1	9,04/35	9,04/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er février 2020,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de Fontevraud l'Abbaye au chapitre 012.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2) CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,
Le Conseil après délibération décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2021.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge Madame le Maire de signer la demande de consultation.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

3) SAUMUR VAL DE LOIRE - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2026

Madame le Maire expose au conseil municipal la présentation du projet de programme d'actions du futur Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Saumur Val de Loire.

Il se compose de 6 orientations stratégiques pour décliner le scénario du "Pari de l'attractivité résidentielle pour le plus grand nombre" :

- 1) Faire du PLH un vecteur de l'attractivité résidentielle / marketing territorial de la CASVL : Valoriser le territoire de la CASVL (atouts résidentiels structurels par rapport aux grandes métropoles) auprès des habitants actuels et potentiels afin de les attirer et de les ancrer sur le territoire.
- 2) Donner la priorité à la revalorisation de l'habitat existant : Infléchir l'évolution à la hausse de la vacance. Participer à la redynamisation des centres bourgs et centres villes, notamment en renforçant les démarches Anjou Cœur de Ville. Limiter la consommation de ressources naturelles, notamment de ressources foncières.
- 3) Renforcer les polarités à travers le levier de l'habitat : Répondre aux attentes des ménages en termes de proximité des équipements et services. Renforcer l'armature urbaine : traduire les orientations du SCOT, affirmer les fonctions des différents types de communes à travers la production de logements (41% de l'effort de production dans le pôle saumurois, 25 % dans les 5 communes d'équilibre, 34% dans les autres communes). Lutter contre l'étalement urbain.
- 4) Ajuster le volume et le profil de construction neuve, comme une offre de complément dans la réponse aux besoins : Repositionner le profil de la construction neuve par rapport aux besoins : rééquilibrer la typologie, renforcer les polarités. Diversifier les réponses proposées (les produits logements) par les territoires pour cibler les profils de ménages à attirer. Mettre l'accent sur la qualité des projets, pouvant servir de vitrine, d'image de marque de l'attractivité résidentielle du territoire.
- 5) Consolider et étendre la politique habitat en faveur des publics aux besoins spécifiques : Proposer des offres de logement et d'hébergement qui répondent aux attentes des populations aux besoins spécifiques. Répondre aux obligations légales.

6) Renforcer la gouvernance de la politique Habitat : Acculturer l'ensemble des élus et des acteurs locaux aux enjeux et outils de mise en œuvre du PLH. Articuler les démarches communautaires et locales. Affirmer le rôle de la CASVL en tant que "chef de file", animateur de la politique habitat.

L'objectif de la Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE serait de produire sur les 6 ans du PLH entre 35 et 40 logements, avec un objectif :

- Construction neuve : entre 15 et 20 logements.
- Mobilisation de l'existant : environ 20 logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme d'actions PLH SAUMUR VAL DE LOIRE
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant ce programme.

Madame LION demande si les logements transformés en commerce sont pris en compte dans l'étude ?
Monsieur VERITE répond que non cela n'est pas pris en compte.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

1) Convention de mise à disposition à titre gracieux du logement d'urgence

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de location du logement d'urgence pour l'animateur en charge de la quinzaine musicale des écoles de Fontevraud l'Abbaye du 19 janvier au 31 janvier 2020.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention à titre gracieux du logement d'urgence.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte cette convention à titre gracieux du logement d'urgence du 19 janvier au 31 janvier 2020.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

L'école maternelle occupera également le presbytère car les instruments de musiques sont trop volumineux pour être stockés dans la salle de motricité.

2) Convention relative à l'adhésion au réseau des bibliothèques l'Imagin'R Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau schéma directeur de la lecture publique a été travaillé par les élus, agents et bénévoles du réseau. Acté par le bureau communautaire du 4 juillet 2018, il vise notamment à améliorer le maillage du territoire en médiathèque communautaire et à apporter un soutien aux bibliothèques municipales de territoire.

A l'appui du schéma directeur de la lecture publique présenté en bureau communautaire le 4 juillet 2018 et du conventionnement avec le Département de Maine-et-Loire décidé le 27 juin 2019, la présente convention a pour objet de fixer un accord entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de Fontevraud l'Abbaye relatif à l'adhésion d'une bibliothèque municipale au réseau l'imagin'R, et visant à préciser le niveau d'intervention et les obligations de chacune des parties signataires.

Cette convention sera effective jusqu'en 2023. Elle sera renouvelée, avec des modifications éventuelles, lors de l'adoption d'un nouveau schéma de développement de la lecture publique par l'Agglomération ou d'un nouveau conventionnement avec le Département de Maine-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette convention
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

3) Informations complémentaires

- Marché de l'aménagement de la RD 145 : ouverture des plis le 21 janvier 2020 à 14H. Mr Metayer de l'ATD fera l'analyse technique et la commission de l'analyse des offres se tiendra le 28 janvier 2020 à 9H.
- Marché de l'aménagement de la rue Rochechouart : le dossier de consultation des entreprises est en cours d'écriture par le Cabinet TALPA.
- Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable depuis une semaine se passent bien et se déroulent selon le planning prévu pour une durée totale de 5 semaines.

- Madame le Maire a rappelé au responsable saumurois de la Poste que la boîte postale est cassée et donc inutilisable depuis plusieurs semaines : En réponse, la Poste nous indique que la boîte sera changée très rapidement.
- Les rideaux de la salle de Conseil seront changés prochainement, la couleur choisie est le bordeaux en concordance avec les sièges de la salle.
- Demande de Madame le Maire à tous les conseillers d'assurer une présence pour tenir le bureau de vote lors des élections municipales et de s'adresser au secrétariat pour que les postes à tenir soient tous pourvus.
- Pour les réunions électorales de la campagne des municipales, comme précédemment, la salle des fêtes sera gratuite pour une réunion publique à partir de la date d'ouverture officielle de la campagne. A partir du 1^{er} janvier les salles du foyer Yves Duteil pourront être mises gratuitement à la disposition des candidats, moyennant la seule rétribution des frais de chauffage, comme suit :
 - 1 fois par mois pour la Salle Bruneau
 - 1 fois avant le début de la campagne pour la grande salle.
- Information concernant le projet d'étude porté par la DRAC pour l'accueil de tous les publics convergeant vers Fontevraud : le marché d'étude a été notifié et c'est le groupement AUP/Phytolab/Egis qui a été sélectionné. La première réunion sera programmée prochainement et la mairie sera le lieu de rassemblement du groupe de pilotage.

RAPPEL : Prochaine Réunion du Conseil Municipal est le 12 février 2020 à 20h30
Commission des finances le 25 février à 20H30
Réunion de vote du CA 2019 et du BP 2020 le 10 mars 2020 à 20H30

Séance levée à : 22H00